

Transferts monétaires pour des résultats de protection dans la réponse du COVID-19

– avril 2020 (mise à jour régulière)

Ce guide sur les transferts monétaires (TM) pour des résultats protection pendant la pandémie de COVID-19 a été préparé par des membres du groupe de travail « TM pour la Protection » du Cluster Global Protection (GPC). Il est conçu comme un outil de référence rapide pour soutenir les collègues TM et les collègues de la protection qui travaillent directement avec les populations déplacées et hôtes et les aider à collaborer lors de l'utilisation des TM visant à des résultats protection. Ce outil adresse: **(1) les TM pour des résultats protection dans le secteur de la protection et; (2) Comment assurer la disponibilité et l'utilisation sûres des TM pour des résultats protection dans le secteur de la protection.** Ce document sera mis à jour périodiquement et vise à élargir sa portée au fil du temps. Il doit être lu conjointement avec : [Global Protection Cluster COVID-19 guidance](#), y compris la réponse COVID-19 du GPC et les mesures de préparations - [Protection Programming Guidance](#) ainsi que le guide existant [Protection in Cash-Based Interventions](#).

TM pour la protection est un terme utilisé pour décrire l'utilisation de l'assistance en espèces et en bons pour aider à atteindre des résultats de protection.

Éléments clés de protection à prendre en compte dans les TM relatifs au COVID-19:

Les TM ont le potentiel de soutenir les résultats de protection. Ils permettent:

- D'atteindre efficacement les personnes dans le besoin plus rapidement et à moindre coût que les autres formes d'assistance d'urgence.
- D'aider les personnes qui ont divulgué des incidents de violence et qui ont connu des risques de protection dérivés du COVID-19 à se rétablir, y compris à avoir accès aux services essentiels.
- De soutenir les individus / familles dont le (s) principal (s) soutien (s) du revenu sont auto-isolants / distanciation sociale et / ou ont perdu leurs moyens de subsistance et / ou leurs activités génératrices de revenus et courent un risque accru de stratégies d'adaptation néfastes (tels que le travail des enfants, le sexe transactionnel, etc.) ou peuvent faire face à des risques accrus ou à une menace d'expulsion.
- De soutenir une réponse au risque accru de violence au sein du domicile en raison de facteurs de stress économique, sociaux et mentaux accrus en raison de la crise COVID-19 actuelle et des restrictions de mouvement associées.
- De soutenir les familles qui hébergent des personnes à charge supplémentaires, y compris des enfants, dans leur ménage en raison de la séparation de la famille.
- De maintenir les réseaux sociaux et les systèmes de soutien - dont l'accès réduit les risques de violence pour les individus marginalisés, tels que l'accès à la communication (comme les TM pour acheter des appareils de communication ou des crédits téléphoniques) entre des membres

de la famille isolés (par exemple lorsque les soignants sont séparés des enfants), et pour soutenir la protection du personnel humanitaire de première ligne, tel que les agents de protection ou les acteurs de la santé.

- Fournir une opportunité d'élever la pratique humanitaire afin de combler les lacunes existantes dans les services sensibles à l'âge, au sexe et au handicap afin de ne pas nuire et faire mieux pour les populations touchées par la crise.

Les TM pour des résultats protection dans la réponse au COVID-19 doivent:

- Être élaborés sur une base solide d'analyse dans la crise COVID-19 (voir: [robust analysis of CVA-specific protection risks and benefits](#)). Cette analyse doit être basée sur l'identification par les individus concernés des besoins et avantages de protection. Les consultations doivent prendre les mesures de précaution nécessaires mises en place pour respecter les directives de santé publique, si possible à distance.
- Afin de tirer parti des résultats des TM pour la protection, il est essentiel de comprendre les risques et violations de protection préexistants, ainsi que ceux exacerbés ou créés par la crise du COVID-19 (tels que les stratégies d'adaptation néfastes comme l'exploitation des enfants, l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles). Cela comprend les risques de protection liés à la maladie elle-même, ainsi que les risques qui résultent des mesures prises (ou non prises) pour arrêter la propagation de la maladie.
- Démontrer une analyse approfondie du contexte, des relations de pouvoir et de genre et de la façon dont les aspects croisés de l'identité (tels que l'âge, l'orientation sexuelle, les capacités, l'ethnicité, l'origine linguistique, religieuse ou indigène, etc.) peuvent entraîner la marginalisation, la discrimination, l'oppression, l'exclusion et les violations des droits et comment les TM peuvent atténuer ou exacerber ces problèmes de protection; ces risques et incidents de violence seront exacerbés par la pandémie de COVID-19 et toucheront de manière disproportionnée les plus marginalisés. Cette analyse devrait aller au-delà de l'identification des populations «à risque» typiques.
- Être mis en œuvre de manière à réduire les obstacles à l'accès pour les populations touchées et à réduire autant que possible les contacts interpersonnels afin de stopper la propagation de la maladie. Des solutions alternatives numériques et à distance, telles que l'argent mobile et la gestion de cas par téléphone, devraient être utilisées pour réduire la possibilité de transmission.
- S'assurer d'un suivi attentif pour s'assurer que les référencement et les TM pour les cas de protection aident à résoudre les problèmes de protection comme prévu et n'exposent pas davantage les destinataires. Faire le suivi des avantages de protection identifiés dans les processus de monitoring du programme et dans la surveillance post-distribution (PDM) ou via des outils similaires.

Actions clés: utiliser les TM pour contribuer aux résultats protection dans tous les domaines de responsabilité (AoRs)

- Utiliser divers canaux pour identifier les cas de protection. Par exemple, les références entre les acteurs de la gestion de cas, les acteurs WASH ou les acteurs de la santé; aiguillage par le biais des réseaux communautaires existants, des lignes directes et des organisations de personnes handicapées (DPO).
- Les TM visant à contribuer à des résultats de protection positifs devraient toujours être conçus comme faisant partie d'un éventail de services spécifiques au contexte dans le cadre de

programmes de protection plus larges, tels que (mais sans s'y limiter) la gestion des cas, et dirigée par des spécialistes de la protection en étroite collaboration avec les acteurs des TM.

- Adapter les critères de vulnérabilité en fonction des vulnérabilités changeantes et des risques de protection pendant la crise COVID-19.
- Examiner si les TM contribueront à créer des avantages de protection pour les personnes affectées et comparer les risques et les avantages de l'argent, des bons, assistance en nature mais aussi aucune intervention matérielle, par ex. limiter l'assistance au plaidoyer ou aux services. Réfléchir à la façon d'adapter la prise en charge des cas et les évaluations pour les références TM à distance via le téléphone (si le réseau le permet); sinon, effectuer des évaluations dans un bâtiment avec une ventilation de haute qualité ou dans un endroit sûr et discret à l'extérieur, si nécessaire.
- Lorsque les TM sont jugés appropriés, il n'y a pas de «solution unique» pour les mécanismes de livraison, le montant, la durée et la fréquence des TM pour la protection pendant la réponse COVID-19, ou toute autre réponse; l'assistance doit être adaptée pour garantir des transferts sûrs vers divers groupes de bénéficiaires, en fonction des orientations permanentes et conjointes des spécialistes de la protection et des acteurs des TM.
- Les TM devraient réduire la nécessité pour les personnes affectées de quitter leur domicile pour récupérer et utiliser les TM; les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents qui seraient exposées à un risque accru de maladie et de mortalité si elles doivent voyager pour recueillir et utiliser les TM. Les distributions via le porte-à-porte qui adhèrent à une approche centrée sur les survivant(e)s, maintiennent l'anonymat et la confidentialité devraient être prioritaires. Les mécanismes de livraison, tels que l'argent mobile, qui réduit la proximité, devraient être utilisés dans la mesure du possible.
- Tenir compte des aspects liés au genre (tels que l'accès des femmes et des adolescentes à la technologie et aux marchés, la liberté de mouvement, les heures de la journée consacrées aux soins, le couvre-feu, etc.) lors de l'examen des heures et des lieux de distribution des TM.
- Afin d'utiliser des TM pour des résultats protection, des ressources financières et humaines appropriées sont nécessaires – il faut donc inclure de manière proactive des TM pour des résultats protection dans les propositions de financement et les décisions liées aux ressources humaines.
- Assurer des ressources et du temps pour la formation des principales parties prenantes (envisager le renforcement des capacités à distance, la supervision à distance, l'utilisation des technologies, etc.).
- Assurer la protection des données et le respect des protocoles sur le partage et le stockage des données lors des référencement des cas de protection pour CVA.
- La diffusion des informations doit être conçue conformément aux principes de conception universels et être aussi inclusive que possible, transmise selon plusieurs modalités. Cela, afin d'éviter que les personnes âgées, les personnes handicapées et les locuteurs de langues minoritaires aient du mal à accéder aux informations sur les TM ce qui pourraient les exclure.
- Une approche sensible aux conflits devrait être utilisée pour réduire le risque de tensions sociales accrues qui peuvent être exacerbées en raison de la pandémie.

AoR – Conseils spécifiques

Violences basées sur le Genre (VBG):

- Veiller à ce que les spécialistes en VBG (notamment les gestionnaires de cas) entreprennent des évaluations individuelles des cas afin d'identifier comment les TM peuvent aider à répondre aux VBG; évaluer régulièrement les besoins et les risques des survivant(e)s et faire des références aux TM de manière anonyme et discrète, le cas échéant.
- Fournir des TM pour la réponse aux VBG (par exemple violence entre partenaires intimes - VPI, violence domestique, mariage précoce, exploitation sexuelle et abus, etc.) dans le cadre des services spécifiques au contexte pour soutenir la réponse aux VBG (par exemple, gestion de cas, prestation de services de qualité, activités de changement de comportement, élaboration de politiques et plaidoyer).
- Coordonner la fin des TM avec les spécialistes VBG et les acteurs de TM pour assurer une stratégie de sortie des TM pour chaque cas;
- Surveillez attentivement les TM pour la réponse aux VBG dans un ensemble de services et d'assistance. Le monitoring des résultats devrait se concentrer sur les résultats suivants: la réduction du risque d'exposition aux VBG (par exemple, la réduction de VPI); la réduction ou l'atténuation des stratégies néfastes de survie (par exemple, la réduction du travail du sexe en tant que stratégie d'adaptation ou le recours au travail du sexe d'une manière plus sûre qu'auparavant); l'accès aux services (par exemple, un meilleur accès aux services de santé sexuelle et reproductive), selon les objectifs du programme. Les résultats sensibles (tels que les deux premiers) ne devraient être monitorés que par des travailleurs sociaux ou des spécialistes VBG.
- Diffuser des messages sur les services VBG uniquement dans les endroits où des services spécialisés ont été établis; développer des messages / plans d'action en collaboration avec des spécialistes VBG. Les TM - et la programmation des moyens de subsistance, peuvent être des points d'entrée importants pour la diffusion d'informations sur les services VBG et un retour d'informations sur une assistance sûre et accessible.

Adaptés de [The Cash and GBV Compendium](#) et de [GPC-IASC Identifying & Mitigating Gender-based Violence Risks within the COVID-19 Response Tip Sheet](#). Voir aussi [Gender-Based Violence And Cash-Based Interventions Tip-Sheet](#)

Protection de l'Enfance (PE):

- S'assurer que le personnel qualifié de la PE (notamment les gestionnaires de cas) dirige les TM pour des résultats PE et entreprennent des évaluations individuelles pour identifier comment les TM peuvent aider à répondre aux préoccupations de la PE. Évaluer régulièrement les besoins et les risques de la PE au niveau de chaque enfant et du ménage.
- Fournir une assistance de TM et des articles non alimentaires aux familles avec enfants dont les opportunités génératrices de revenus ont été affectées par le COVID-19 afin de réduire la dépendance à l'égard des stratégies d'adaptation néfastes ou à risque.
- Référencer de manière anonyme et discrète les cas de la PE aux programmes des TM, le cas échéant, conformément aux directives de gestion des cas de la PE pour la crise COVID-19 (à paraître) conjointement avec les directives spécifiques de l'organisation PE en charge.
- Surveiller en permanence les tendances contextuelles de la PE, car elles évolueront pendant la crise; coordonner avec les acteurs des TM pour signaler de nouvelles zones géographiques ou des critères de ciblage pour compléter les transferts monétaires déjà ciblés ou globaux.
- Surveiller attentivement les références des TM pour les résultats de la PE dans un ensemble plus large de services et d'assistance. Le monitoring des résultats devrait se concentrer sur la réduction du risque d'exposition aux problèmes de la PE (par exemple, la réduction du travail des enfants, les abus, etc.).

D'autres ressources spécifiques à la PE adaptées à la pandémie du COVID-19 sont accessibles via la page de l'Alliance de la PE: [Protection of Children during the COVID-19 pandemic](#). Voir aussi [Child Protection and Cash-Based Interventions Tip-Sheet](#) pour plus de conseils.

Logement, terrain et propriété (HLP):

- Fournir une aide en espèces inconditionnelle pour la prévention immédiate à court terme des expulsions. Les expulsions augmenteront et exacerberont le risque de transmission entre toutes les parties impliquées dans le processus d'expulsion, ainsi que les autres membres de la famille et les membres de la communauté.
- Fournir des TM pour compenser les coupures d'électricité car les ménages ne sont pas en mesure de suivre les paiements.
- Fournir des TM pour garantir que les ménages puissent accéder rapidement aux services locaux, aux matériaux, aux installations et aux infrastructures qui contribuent à leur droit à un logement convenable.
- Veiller à ce que les TM donnés aux locataires soit fournis conjointement avec des informations, des conseils et une assistance juridique associés à des efforts de plaidoyer ciblant les propriétaires et les agences gouvernementales sur la suspension des expulsions et les coupures de services publics.
- Utiliser la réinstallation en dernier recours lorsque les expulsions ne sont pas évitables ou qu'il existe un risque important lié au maintien des individus dans leur ménage actuel et assurer des plans d'urgence pour le relogement, y compris une aide financière.
- Anticiper une augmentation des cas nécessitant un soutien financier immédiat, des conseils et un soutien juridique en raison de litiges successoraux et de décès causés par COVID-19.

Adaptés de [HLP in COVID - Global HLP AOR \(Working Document\)](#) et de [GPC HLP and CBI Tip Sheet](#);

Actions clés: Identification & atténuation des risques de protection associés aux TM lorsque les TM sont conçus pour contribuer aux résultats de protection

Les TM ne sont pas intrinsèquement plus risqués que les autres modalités d'assistance (par exemple assistance en nature). Les risques de protection associés à l'introduction des TM sont liés au contexte, à l'âge, au genre et à la diversité. L'identification proactive de tout risque associé, l'atténuation de ces risques et le monitoring des risques perçus et de l'efficacité des mécanismes d'atténuation est impérative pour garantir que les personnes affectées destinées à bénéficier des TM ne soient pas plus exposées.

Comment minimiser les risques et maximiser les avantages:

- S'assurer que les notions d'âge, de genre et de diversité soient intégrés pleinement dans les évaluations, lors du ciblage, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et assurer une redevabilité envers les bénéficiaires.
- Examiner si les TM créeront ou aggraveront les risques et avantages de protection pour les individus, les ménages et les communautés, et dans quelle mesure de nouveaux risques pourraient être atténués par les individus, les communautés, les agences humanitaires et les responsables (gouvernements) affectés et / ou par des activités de programme complémentaires.
- Comparer les risques et les avantages de l'argent, des bons, de l'assistance en nature mais aussi d'aucune intervention monétaire, par ex. limiter l'assistance au plaidoyer ou aux services.
- Là où il est logique de procéder aux TM, il est nécessaire d'établir des mécanismes d'atténuation des risques et d'assurer la flexibilité des modalités (TM et / ou assistance en nature) et la flexibilité des mécanismes de livraison (par exemple l'argent mobile, l'argent donné en main propre) pour non seulement atténuer les problèmes potentiels avec les chaînes d'approvisionnement / l'inflation / la sécurité et la sûreté, mais aussi prendre en compte la préférence des bénéficiaires - qui peut changer pendant la crise.
- Les collègues des TM et de la protection devraient travailler ensemble et s'engager via des groupes de travail pertinents aux niveaux local, national, régional et mondial pour communiquer, collaborer et tirer parti de l'expertise complémentaire, en particulier lors de l'évaluation, de la conception, du suivi et de l'évaluation. Inclure des questions de protection de base tout au long du cycle du projet.
- Former le personnel et les partenaires des TM au soutien psycho-social de première urgence, à la prévention des abus et de l'exploitation sexuel et à la protection de l'enfance, y compris sur les systèmes de référencement vers les services spécialisés de protection et les services de soutien psycho-social.
- Lever les obstacles à l'information sur les programmes TM. Toute diffusion de l'information doit être conçue conformément aux principes de conception universels aussi inclusifs que possible et selon de multiples modalités. Cela, afin d'éviter que les personnes âgées, les personnes handicapées et les locuteurs de langues minoritaires aient du mal à accéder aux informations sur les TM ce qui pourraient les exclure.

- Mettre en place un système de redevabilité, qui ne se limite pas aux TM des programmes, mais qui comprenne un mécanisme de retour de plaintes et une communication qui aille dans les deux sens.
- Tenir compte de la protection des données personnelles et des risques de partage des données des bénéficiaires avec les acteurs gouvernementaux et / ou le secteur privé, et intégrer les principes de protection des données tout au long du cycle du programme.

Voir [ERC Tips for Protection in Cash-Based Interventions](#) et [GPC-IASC Identifying & Mitigating Gender-based Violence Risks within the COVID-19 Response Tip Sheet](#) pour plus d'actions clés.

En plus de ressources mentionnées ci-dessus, voici d'autres liens utiles:

Notes d'orientation et outils pour les TM et la Protection

- [Guide for Protection in Cash-based Interventions. Also available in: FR](#)
 - [Tips for Protection in Cash-based Interventions. Also available in: FR](#)
 - [Key Recommendations for Protection in Cash-based Interventions. also available in: FR](#)
 - [Child Safeguarding in Cash Transfer Programming](#)
 - [Sphere Standards for COVID-19 Responses](#)
 - CaLP's [Programme Quality Toolbox](#)
 - CaLP's [thematic web page on CVA within the protection sector](#)
 - CaLP's [live CVA and COVID-19 guidance](#) available in [Arabic](#), [English](#), [French](#) and [Spanish](#)
 - [Compilation of CVA and COVID-19 Key Resources from the Cash Learning Partnership \(CaLP\)](#)
 - CaLP's [thematic webpage on gender and inclusion](#)
 - [The Cash and GBV Compendium](#) (link includes English, French, Spanish and Arabic.
 - The Cash and GBV Compendium training curriculum in [English](#), [French](#), [Spanish](#) and [Arabic](#).
 - WRC-IRC-Mercy Corps' [Cash and GBV Toolkit](#) ([French](#), [Arabic](#) and [Spanish](#) also available)
 - GPC [Mine Action And Cash-Based Interventions Tip-Sheet](#)
 - IRC's CVA Resources - COVID-19 Adaptation and Response: [Adaptation Guidance](#), [Distribution Guidance](#); and [Response Guidance](#);
 - WFP Guidance for [Cash-Based Transfers in the Context of the COVID-19 Outbreak](#)
-